

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le 29/10/2024

ID : 039-243900420-20241028-150_2024-DE



Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 28 octobre 2024

Date de convocation
23 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 28 octobre à 18h00 le Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chamblay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

**Avenant marché Presbytère
N°150/2024**

Nombre de membres

11

Présents

7

Représentés

0

Excusés

4

Votants

7

Présents

Mesdames Giancatarino, Hählen.

Messieurs Rougeaux, Bigueur, Brochet, Ramaux, Vuillet.

Excusés Mme Pate, MM. Truchot, Chevanne, Théry.

Absents

Vu la délibération n°22/2024 du 29 janvier 2024, attribuant le marché de rénovation de l'ancien presbytère d'Ounans pour y installer un espace France Services,

Vu la délibération n°122/2024 du 15 juillet 2024, autorisant le Président à signer un premier avenant avec l'entreprise BS Maçonnerie,

Considérant que des sujétions techniques imprévues sont apparues en cours de chantier au niveau de la chape présente sur le RDC et qu'il convient de la déposer et de l'évacuer,

Considérant la demande de l'entreprise BS Maçonnerie titulaire du Lot n°3 : Démolition Maçonnerie, de modifier les prestations prévues au marché initial pour un montant de 2 256€ HT et l'avis favorable émis par le maître d'œuvre,

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant 2 au Lot 3 Démolition Maçonnerie du marché de rénovation de l'ancien presbytère d'Ounans signé avec l'entreprise BS Maçonnerie pour un montant de 2 256€ HT,
- D'autoriser le Président à signer cet avenant.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Philippe Brochet
Secrétaire de séance

